Département de la Meuse

Arrondissement de Commercy

Canton de Void

Commune de SAULVAUX
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2017

« ANNULE ET REMPLACE LA PRECEDENTE »

Nombre de conseillers
En exercice : 10
Présents : 9
Votants : 9

L'an deux mil dix sept, le trente juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de SAULVAUX, étant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale sous la présidence de Monsieur Patrice LEROUX, Maire

Date de la convocation
22/06/2017
Date d'affichage
22/06/2017

Etaient présents : LEROUX Patrice, GUERBER Yves, GUERBER Alain, LECOMTE Thierry, DEPP Anita, PRESSON Evelyne, MATHIOT Eric, NICOLAS Frédéric, MICHEL Valérie.

Absents : GAUCHOTTE Patrice

Secrétaire de Séance : Mme DEPP Anita

REÇU LE
11 SEP. 2017
SOUS-PRÉFECTURE

OBJET

CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET GRDF / ERDF POUR L'HEBERGEMENT DE CONCENTRATEURS DANS LE CADRE DU PROJET COMPTEURS COMMUNICANTS DE GRDF / ERDF

Considérant la demande de GrDF et :
- Que cette demande concernant un équipement permettant la télétransmission des données n'est que la première et sera suivie de demandes similaires par ErDF pour les compteurs d'électricité,
- Qu'il n'est pas prouvé que l'augmentation des ondes radioélectriques qui va en découler soit sans conséquences sur la santé des administrés,
- Qu'il n'est pas prouvé la même chose concernant l'utilisation des Courants Porteurs en Ligne (CPL) qui permettent la télétransmission des données via le réseau électrique dont les fils n'ont pas été prévus pour cet usage,
- Qu'il n'est pas certain que l'utilisation des Courants Porteurs en Ligne permet de se soumettre au protocole Informatique et Liberté,

Considérant les risques pour la population générés par les compteurs communicants,
Entendu le rapport, et après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,
- **RAPPELLE** que les compteurs d'électricité appartiennent aux communes.
- **DECIDE** que les compteurs d'électricité de SAULVAUX propriété de la commune, ne seront pas remplacés par des compteurs communicants.
- **DECIDE** aussi, pour les mêmes raisons, que les compteurs de gaz et d'eau ne seront pas remplacés par des compteurs communicants.
- **DEMANDE** au Syndicat d'Electrification de MELIGNY LE GRAND d'intervenir immédiatement auprès d'ErDF et de GrDF pour leur signifier que les compteurs communicants ne doivent pas être installés à SAULVAUX
- **SIGNIFIE** aux différentes sociétés de fournitures d'électricité et de gaz que les compteurs communicants ne doivent pas être installés à SAULVAUX
- **REFUSE** d'adhérer à toute convention d'hébergement d'antennes relais (concentrateurs ou équipement télé relevé) pour « compteurs communicants » sur la commune de SAULVAUX

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
Le Maire,
Patrice LEROUX

(Meuse)